



Heures non payées dans cdi

Par **mouchemouche**, le **01/03/2014 à 10:14**

Bonjour,

Je suis aide a domicile , mon employeur a signé un CDI de 21 heures par semaine du lundi au dimanche inclus, j'ai un repos de 2 jours par mois. Mon employeur qui est une personne âgée de 92 ans ne s'occupe pas du tout de ses affaires ; c'est donc sa belle-fille qui a un lien avec moi. Cette famille vient 3 à 4 fois par an , lors de leur venue elle ne souhaite pas que je vienne travailler, (leur séjour dure une dizaine de jours). cela fait 6 années que cela dure, elle n'a jamais voulu honorer le CDI au niveau des heures, mes salaires se modifient selon leur venue ; cela devient pour moi impossible de gérer mon budget, cette pression financière . Quelles sont leurs obligations, les droits des deux cotés, la famille m'impose des vacances que je ne souhaite pas prendre de plus à n'importe quel moment de l'année.... Je n'en peux plus moralement d'être ainsi manipulée, je les ai donc contactés afin de leur dire que je verrai auprès de l'inspection du travail, que dois je faire Merci
Merci à vous. Salutations

Par **Lola74**, le **12/05/2014 à 16:07**

Contact l'inspection du travail et voit ce qu'ils vont te dire . Et fait une lettre a ton employeur pour lui expliquer la situation . Tu lui envoies en recommander.